

Séance du 29 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	33

Date de la convocation : 22.06.2026
 Date d'affichage : 22.06.2026
 Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Messieurs FLAHAUT, NIANE, NIATI, Madame RHOUN, Monsieur BIANCHI, Madame HULIN, Messieurs CAMPEIS, CATTIAU, Mesdames BETHUNE, SOUFI, Messieurs LAUBERTHE, EDOM, NDOYE, Mesdames HABERT, BEN BOUALAYA, VILAÇA, LAGHA, Messieurs BOITEL, MPEMBA, Mesdames EVE-CATUHE, ARPACI, COADIC, DIAW, Monsieur HARON, Madame CHEHBIB, Monsieur HABRANT, Madame DIAB.

PROCURATIONS : Madame LENGARD pour Madame HULIN, Madame DUCLAU pour Monsieur BISSON, Monsieur FAURE pour Madame THOBOR, Monsieur GOUET-YEM pour Monsieur BIANCHI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs (CCID)

Rapporteur : M. Bisson

N° 2026-58

VU le code général des impôts et notamment son article 1650,

VU l'article L.2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit procéder, au regard de son renouvellement, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant 16 noms pour les membres titulaires et 16 noms pour les membres suppléants,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article unique : Fixe la liste des commissaires à la commission communale des impôts directs comme suit :

		Civilité	Nom	Prénom
Titulaires	1	M ^{me}	RHOUN	Naouale
	2	M ^{me}	HABERT	Mireille
	3	M ^{me}	THOBOR	Virginie
	4	M ^r	HARON	Josua Sakti
	5	M ^r	NIATI	Hamid
	6	M ^{me}	EVE-CATUHE	Stéphanie
	7	M ^{me}	HULIN	Nadine
	8	M ^{me}	SOUFI	Saïda
	9	M ^r	CAMPEIS	Bernard
	10	M ^r	FLAHAUT	Sébastien
	11	M ^r	SANDRO	Bianchi
	12	M ^r	EDOM	Thierry
	13	M ^{me}	LAGHA	Hanane
	14	M ^{me}	ARPACI	Céline
	15	M ^r	BOITEL	Marc
	16	M ^{me}	COADIC	Gwenn
Suppléants	17	M ^r	LAUBERTHE	Philippe
	18	M ^{me}	DUCLAU	Muriel
	19	M ^r	SOARES	Antonio
	20	M ^{me}	LACOMBE	Sony
	21	M ^r	SEGHIRI	Medhi
	22	M ^{me}	FERREIRA	Marie-Thérèse
	23	M ^r	ZEGAÏ	Sidali
	24	M ^{me}	PHU-VIBERT	Arièle
	25	M ^r	VILAÇA	Rafaël
	26	M ^r	MARET	Jean-Paul
	27	M ^r	PELMARD	Jocelyn
	28	M ^{me}	AGBO	Elsa
	29	M ^{me}	BAZZONI	Mylène
	30	M ^{me}	BERARD	Brigitte
	31	M ^{me}	RAVERAUD	Marie
	32	M ^{me}	VIRGINIE	Céline

Le Maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

Le Tribunal Administratif de Melun peut être également saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

**POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAINTE, le 29 juin 2026**

Le secrétaire de séance

Nadine HULIN

Le Maire,

Michel BISSON